

POURSUITE DE LA RENOVATION DE L'ANCIEN HOTEL DE VILLE

AFFAIRE RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR DE SEANCE.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de la rénovation de l'Hôtel de Ville, les travaux de mise hors d'eau du bâtiment (réfection de la toiture, menuiseries extérieures) et la réfection du faux plafond en staff orné du Grand Salon ont été effectués.

La maîtrise d'oeuvre pour la poursuite de la rénovation de cet édifice a été confiée à l'Architecte J.F. DELCOURT qui vient de remettre le dossier de consultation des entreprises pour l'ensemble des travaux de rénovation avec un découpage en trois tranches fonctionnelles :

Détail des trois tranches fonctionnelles	Estimation prévisionnelle des travaux
<u>1ère tranche</u> Restauration intérieure du Grand Vestibule, de l'Escalier d'Honneur et des locaux adjacents au rez-de-chaussée ; de la Grande Salle des Fêtes, de la Salle des Mariages, du Bureau du Maire à l'étage	8 000 000 F
<u>2ème tranche</u> Restauration intérieure de tous les autres locaux du bâtiment	5 350 000 F
<u>3ème tranche</u> Ravalement des façades et aménagements extérieurs	800 000 F

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- m'autoriser à passer un marché de maîtrise d'oeuvre avec le Groupement J.F. DELCOURT, Architecte, et le Bureau d'Etudes COTEL ;
- approuver le Dossier de Consultation des Entreprises présenté ;



- m'autoriser à lancer l'appel d'offres pour la réalisation des travaux par tranches et, en cas de résultat infructueux, à passer des marchés négociés, après consultation, avec les entreprises présentant les offres les plus avantageuses ;
- m'autoriser à solliciter toute subvention éventuelle.



LE MAIRE : Après avoir rencontré les représentants du Service Départemental de l'Architecture, j'ai décidé de retirer ce dossier de l'ordre du jour de cette séance, en vue de le réexaminer et éventuellement d'obtenir une participation de cet organisme et des subventions d'Etat.

Nous allons donc revoir ce dossier et vous le présenter ultérieurement.

Nous passons, à présent, à l'affaire suivante.

